

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE
RÈGLEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (UE) 2016/425

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant Portwest, IDA Industrial Park, Westport, Co. 21284 déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant

PS21 - LUNETTES DE PROTECTION CHIMIQUE PORTWEST



est conforme aux dispositions du règlement EPI (UE) 2016/425 (Cat II) et satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées à l'annexe II et à la ou aux normes harmonisées pertinentes :

EN 166 (1 F N 3) (2001)

L'EPI est identique au modèle faisant l'objet du certificat d'examen de type UE (module B) référencé dans le numéro de certificat

x2 helmets for legal checks

Publié par : SGS FIMKO Ltd

Takomotie 8, FI-00380, Helsinki, Finland (NB: 0598)

Signé pour et au nom de Portwest

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ray Carney', written over a horizontal line.

Raymond Carney

Chief Operations Officer

Date: 2026-01-09